

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE RIBAY
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

| | |
|---|--|
| Date de convocation 14 janvier 2021 | L'an deux mil vingt et un, le-vingt-un janvier à dix-neuf heures et trente minutes du Conseil Municipal de la Commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. |
| Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 | Étaient présents , M. BERGUE Rémi, Mme FABRO Nora, Mme FRANGEUL Brigitte, Mme LANDEMAINE Evelyne, Mme MOUSSAY Evelyne, M. FOUQUET Jean-François, M. SAVARY Gustave M.PINGAULT Aurélien , M.MACHEREZ Gérard, M. THUAULT Philippe, RONCIN Olivier formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 11 membres. Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. BERGUE Rémi |
| Délibération n° 2021-01 Objet : Convention de mise à disposition de repas pour le portage à domicile | |

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de portage de repas à domicile, avec le Foyer Logement du Horps.

Cette convention retrace les conditions générales de mise à disposition des repas, les modalités de facturation, le prix de vente des repas et sa durée :

- Le Logement Foyer du Horps met à disposition des repas pour les personnes qui en ferait la demande,
- La commune du Ribay prend en charge les frais de transport et la fourniture des conteneurs isothermes
- Les repas sont facturés à la mairie du Ribay mensuellement
- Le prix du repas pour l'année 2021 est fixé à 7.55€
- La convention entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2021.

Madame la Maire rappelle que le prix de revente des repas est facturé 9.80€ aux bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de repas présentée par le Logement Foyer du Horps
- ACCEPTE l'augmentation du prix d'un repas à 7.55 €
- APPROUVE l'augmentation du prix de revente portant le tarif à 9.80€
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention.

Délibération n° 2021-02**Objet : Ouverture de crédits- Paiement de 2 factures du TEM (Territoire d'Energie 53)**

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du budget général Commune 2021, pour le paiement de deux factures Territoire d'Energie Mayenne.

| Imputation concernée | Montant des restes à réaliser | Montant de l'ouverture de crédit |
|----------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| D – 2041582 | 0.00 | 23 912.77 € |
| D - 2041582 | 0.00 | 2 800.54 € |
| TOTAL | | 26 713.31 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'ouverture de crédit avant le vote du budget général Commune,
- S'engage à inscrire ces crédits sur le budget concerné pour l'exercice 2021,
- Charge Madame La Maire d'appliquer cette décision.

Délibération n° 2021-03**Objet : Achat d'un défibrillateur automatisé externe (DAE)**

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'importance d'équiper la commune d'un défibrillateur automatisé externe.

Il est également nécessaire d'assurer une formation à un certain nombre de personnes pouvant avoir besoin d'utiliser ce matériel. (Président ou membre d'associations, agents communaux)

Trois devis ont été demandés et présentés en détail aux membres du conseil municipal :

Devis de l'entreprise SCHILLER France pour un l'équipement d'un Pack complet espace public extérieur FRED PA-1 DEEA avec coffret Aivia 200 pour un montant de 1 646.00 € HT soit 1 747.32 € TTC. Une formation d'1 h 30 est proposée pour 20 personnes en présentiel pour un montant de 490 € HT soit 588 € TTC.

Devis de l'entreprise EUROFEU pour l'équipement d'un Pack complet d'un défibrillateur DEA Saver One automatique pour un montant de 2 117.95 € HT soit 2 541.54 € TTC. Une formation d'1 h pour 30 personnes (3 sessions d'1 sur demi-journée) est proposée pour un montant de 480.00 € HT soit 576.00 € TTC.

Devis de l'entreprise DL FRANCE DEFIB pour l'équipement d'un Pack complet d'un défibrillateur DEA Samaritan Pad 350P pour un montant de 1 809.00 € HT soit 2 170.80 € TTC.

Après examen des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de l'entreprise SCHILLER France pour un montant de 1 646.00 € HT soit 1 747.32 € TTC pour l'acquisition d'un défibrillateur et la programmation d'une formation pour 20 personnes pour un montant de 490.00 € HT soit 588.00 € TTC.
- D'inscrire ces dépenses au budget général de la commune
- De charger Madame La Maire à procéder au mandatement des factures (achat du défibrillateur et formation)

Délibération n° 2021-04

Objet : Entretien des vitres et huisseries des bâtiments communaux

En référence à la délibération n°209-43 du 30 Avril 2019, Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'entretien actuel avec MAINE ATELIER de GORRON arrive à échéance et qu'il convient de renouveler cette prestation.

La prestation actuelle est la suivante :

| | |
|---|---------------|
| Nettoyage des vitres et huisseries de la mairie | 3 fois par an |
| Nettoyage des vitres et huisseries de l'Ecole | 2 fois par an |
| Nettoyage des vitres et huisseries de la Salle d'Honneur | 3 fois par an |
| Nettoyage des vitres et huisseries de la Salle Raymonde Davoust | 2 fois par an |
| Nettoyage des volets Maire, Ecole et Salles | 1 fois par an |

Afin de diminuer le coût actuel de 2 810.16 € TTC annuel, il est proposé aux membres du conseil municipal de revoir dans son ensemble ces prestations comme indiqué ci-dessous :

Nettoyage des vitres et huisseries de la mairie : Suppression de cette prestation

Nettoyage des vitres et huisseries de l'Ecole : 1 fois par an (en Juillet ou Août)

Nettoyage des vitres et huisseries de la Salle d'Honneur : 1 fois par an (en Mai)

Nettoyage des vitres et huisseries de la Salle Raymonde Davoust : 2 fois par an (en Avril et Septembre)

Nettoyage des volets Maire, Ecole et Salles : Suppression de cette prestation

Trois devis ont été demandés et présentés aux membres du conseil municipal :

- Devis de l'entreprise MAINE ATELIER de GORRON pour un montant de 458.38 € HT soit 550.06 € TTC.
- Devis de l'entreprise La Mayennaise de MAYENNE pour un montant de 480.00 € HT soit 576.00 € TTC.
- Devis de l'entreprise ATOUTNET de VILLAINES-LA-JUHEL pour un montant de 446.20 € HT soit 535.44 € TTC.

Après examen des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De diminuer les prestations d'entretien comme indiqué ci-dessus
- De retenir le devis de l'entreprise MAINE ATELIER de GORRON pour un montant de 458.38 € HT soit 550.06 € TTC

- D'inscrire ces dépenses au budget général de la commune
- D'autoriser Madame La Maire à signer le devis et le contrat d'un an.

Délibération n° 2021-05

Objet : Cimetière – Cavurnes et Columbarium

Seulement 3 cavurnes sont disponibles dans le cimetière communal. Il devient urgent de réaliser un agrandissement de l'espace cinéraire en faisant l'acquisition de nouvelles cavurnes ou/ et Columbarium.

L'entreprise LÉPINAY de JAVRON-LES-CHAPELLES a été contactée et plusieurs propositions nous ont été faites avec présentation des différents tarifs pour chacun des modèles :

- Cavurnes béton enterrées
- Plusieurs modèles de Columbarium en granit
- Case individuelle à assembler

Le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un Columbarium en granit (8 cases) et compléter cet aménagement par des cavurnes béton enterrées (nombre à déterminer). Un aménagement autour de ces nouveaux équipements sera nécessaire (chemin d'accès, embellissement ...).

Une réunion de travail est programmée pour finaliser ce projet. Un devis global (cavurnes, columbarium et aménagement) sera demandé à l'entreprise LÉPINAY.

A réception de ce devis, le conseil municipal se prononcera pour la décision finale du projet.